



# SYNDICAT de la PROPRIETE PRIVEE RURALE du CHER

107 rue Edouard Vaillant – 18000 BOURGES – Tél 02 48 24 22 93

Courriel : proprieterurale18@wanadoo.fr

Site Fédération : [www.propriete-rurale.com](http://www.propriete-rurale.com)

Permanence les mardis et vendredis de 9 h à 12 h



## Circulaire – Avril 2019

### **Elections départementales à la chambre d'agriculture du Cher**

Au mois de janvier 2019 ont eu lieu l'élection de votre représentant titulaire à la Chambre d'agriculture du Cher, ainsi que celle de ses deux suppléants. Comme nous vous l'avions déjà indiqué, l'Etat français ayant décidé de réduire les vivres des corps intermédiaires, nous n'avons plus qu'un seul titulaire (au lieu de deux auparavant). Evidemment l'on fait fi du fait que nous abondons à hauteur de près de 50 % le budget de fonctionnement de la Chambre à travers la taxe chambre d'agriculture (heureusement le taux en est gelé depuis quelques années).

Nous sommes un des trop rares départements à n'avoir pas eu de listes concurrentes en face de nous.

Nous pouvons ainsi nous targuer d'avoir obtenu 100 % des résultats. Merci à tous les électeurs !

Cela est très important car de ces résultats découle la représentativité du SDPPR, seul habilité, donc, à représenter les propriétaires fonciers dans les commissions réglementaires, auprès des différentes autorités départementales.

Votre présidente Roselyne Duboin a donc été réélue pour son 4<sup>ème</sup> mandat successif comme titulaire, elle siège toujours au Bureau comme membre associé. Merci au président de la Chambre Etienne Gangneron. Didier Leprêtre et Jean-Luc de La Serre ont été élus suppléants. Les mandats sont de 6 ans.

Préparons la relève....

### **Le site Web du syndicat**

Nos administrateurs dévoués Olivier de Brie et Jean-Luc de La Serre ont été chargés de mettre au point un site internet pour notre syndicat, à l'image de certains autres sites de syndicats départementaux : 29, 71 et 45.

Celui-ci va bientôt voir le jour et sera référencé sous l'intitulé [www.propriete-privee-rurale18](http://www.propriete-privee-rurale18). Nous vous informerons de sa mise en place.

Une synthèse des 3 sites existants a été faite et les éléments ont été envoyés à l'agence NGA Communication, installée à Poisson en Bourgogne. Une maquette nous sera ensuite remise.

Le site national a aussi été réactivé mais il nous paraissait moins adapté à nos interlocuteurs potentiels.

Vous pouvez le consulter sur [www.propriete-rurale.com](http://www.propriete-rurale.com)

### **Point sur les Cotisations et Assurance Responsabilité Civile pour l'année 2019**

Vous avez pu constater que nous avons **inclus** l'assurance RC **gratuitement** dans l'appel de cotisation 2019 de notre syndicat, comme cela est déjà pratiqué au syndicat des forestiers privés.

Cela a représenté un très gros travail pour notre fidèle assistante, qui a dû actualiser, grâce à vous, toutes les surfaces, leurs localisations ainsi que les dénominations de tous les propriétaires précisément.

Nous avons été contraints de vous donner une date butoir pour la prise en compte de la RC. En effet l'Assureur n'accepte pas d'inscriptions au-delà du 20 Avril pour l'année 2019. Cela explique nos relances successives.

Concernant ceux qui n'ont pas réglé leur cotisation, **nous comptons toujours sur elles.**

Notre rôle est d'assurer la défense de vos intérêts et de vous apporter les conseils que vous souhaiteriez.

La raison d'être de votre syndicat et sa crédibilité exceptionnelle dans notre département dépendent essentiellement de votre participation et de votre soutien.

## Faut-il taxer davantage les successions ? (La Croix-lundi 7 janvier 2019)

Le sujet revient périodiquement dans le débat public depuis quelques années mais surtout ces derniers temps. L'article fait référence à un rapport de Terra Nova, think tank de gauche, qui préconise de remettre à plat la fiscalité sur l'héritage, afin « de lutter contre les inégalités de patrimoine » Leur solution serait de déplacer le curseur des barèmes des droits de succession afin de dégager un rendement fiscal de 3 Milliards d'euros... Quid du fruit du travail d'une vie, déjà lourdement taxé et qui doit pouvoir être transmis librement ? Le gouvernement Macron s'est empressé d'assurer qu'il n'y aurait pas de modification de l'impôt sur les successions. Rassurant ? Certes pas ! Cela nous rappelle l'entretien que nous avons eu avec le député Loïc Kervran à l'automne, affirmant que l'héritage était injuste par rapport à ce que l'on acquiert par le travail ! Incompatible ces 2 notions ?

Les termes « patrimoine », « propriété », « héritage », ne sont pas politiquement corrects. N'en doutons pas, mais le rôle de notre Fédération et celui de nos syndicats départementaux sont d'autant plus primordiaux. N'hésitons pas à interpeller nos députés et sénateurs.

## Comment faire face à la hausse des dégâts de gibier ?

L'assemblée Générale de la Fédération des Chasseurs du Cher s'est tenue samedi 6 avril à Bourges. Pour endiguer la perte potentielle de prise de permis de chasse départementaux, suite à l'annonce de Monsieur Macron de baisser de moitié le permis national, le conseil d'administration de la Fédération a pris les mesures suivantes :

- Supprimer le timbre gros gibier pour tous, ce qui revient à baisser le permis départemental de près de 30€. Cela afin de promouvoir l'achat du permis dans le Cher.
- Instaurer une « participation généralisée » pour tous les territoires de 0,97€/ha. Elle se rajoutera à la PFDT (participation financière des territoires) /ha incombant à certaines Unités de Gestion dont les montants d'indemnisation des dégâts dépassent le montant d'achat de bracelets (0,5€-9€/ha environ).

Ces mesures ont été prises aussi afin de faire face aux nombreux dossiers d'indemnisation de dégâts qui arrivent à la Fédération des Chasseurs et qui ne vont pas décroître, du fait de la population démesurée de sangliers dans le Cher, conséquence d'une gestion irraisonnée de certains territoires.

Vous comprenez aisément que votre présidente s'est insurgée contre cette seconde taxation foncière, quel que soit le terme. On ne peut compenser une baisse de cotisation de loisir (bien que cette activité soit indispensable à la gestion cynégétique et sylvicole) par une hausse du coût de chasser, appuyée sur la surface d'un territoire supportant cette activité.

D'autre part votre présidente a souscrit à l'idée avancée par certains, que le modèle d'indemnisation de dégâts de gibier devait être revu au niveau national. Elle a interpellé monsieur le Sénateur Rémi Pointereau à cet effet. Malgré de nombreux votes contre cette résolution, celle-ci est malheureusement passée.

Chasser va-t-il devenir prohibitif pour certains détenteurs de droit de chasse ?...

## En préparation : une grand loi foncière pour 2020 ? (Editons législatives mars 2019)

« Scientifiques, universitaires et politiques s'interrogent conjointement sur l'efficacité des instruments de régulation mis en place contre l'artificialisation et l'accaparement des terres agricoles. La protection des terres n'est plus envisagée en tant que simple bien immobilier assurant une rente à son propriétaire et des revenus à son exploitant, mais en tant que **patrimoine commun de la nation** garant de la souveraineté alimentaire. »

Intéressant : Plusieurs questions posées font plaisir à entendre (parmi d'autres moins agréables)

- « Le statut du fermage : un atout ou un frein à la préservation des sols ? » :
- « L'indice national des fermages est déconnecté de la réelle valeur agronomique et patrimoniale ainsi que des réalités économiques régionales.
- Les bailleurs jugent le fermage trop rigide et se sentent contraints, guère enclins à y recourir du fait du statut trop protecteur du fermier et du faible rendement du fermage. Il est préconisé de simplifier les baux et de trouver un meilleur équilibre droits et devoirs de chacun »!!!!
- « Le contrôle des structures : un contrôle administratif désuet ? »
- « Les SAFER : des missions à préciser ». La Fédération nationale de l'Immobilier dénonce l'extension des missions des SAFER et pointe du doigt des cas de concurrence déloyale.

Restons très vigilants car même si ces questions vont dans le sens que nous défendons depuis plusieurs années, d'autres beaucoup plus surnoises et néfastes peuvent aussi voir le jour. Notre combat n'est certes pas fini mais si les idées évoluent saluons les !